

N°1

JANVIER



**CLUB FRANÇAIS**  
**DU**  
**CAUCHOIS**

BULLETIN TRIMESTRIEL

SIEGE SOCIAL A ROUEN

LE N° 1Fr

## CHERS AMIS

Avec nos meilleurs vœux, nous avons le plaisir de vous présenter le premier numéro de notre bulletin du C. F. C. et tout d'abord, nous vous souhaitons la bienvenue au Club.

Certains d'entre vous attendent avec impatience ce bulletin, perdant parfois espoir. Nous les comprenons volontiers, mais sans vouloir chercher d'excuses, nous avons eu un certain nombre de démarches à faire et des problèmes à régler sur le plan technique.

A partir de 1973, nous prenons l'engagement d'éditer un numéro chaque trimestre. Notre bulletin est bien sûr très modeste, mais nous ne pouvons faire mieux dans l'immédiat, compte tenu de nos faibles moyens financiers.

Ce bulletin est celui du Club Français du Cauchois, c'est-à-dire votre bulletin, à vous, adhérents. Vous avez tout à fait le droit, et nous comptons sur vous, d'apporter toute idée, toute suggestion relatives à son amélioration. Chacun peut ainsi apporter sa compétence au bulletin, mais aussi à toutes les activités concernant le Club. Le C. F. C. ne pourra vivre réellement que si chacun participe à son animation, dans la mesure de ses possibilités.

Mais d'abord, pourquoi ce club ? Sa raison d'être, c'est de permettre le maintien et l'amélioration de la race de pigeon Cauchois. C'est de permettre aux éleveurs amateurs de ce beau pigeon de se connaître, de se confronter dans les expositions, d'échanger les expériences, mais aussi les sujets. C'est organiser des manifestations (championnat, challenge). C'est, par le bulletin, donner des informations techniques (standard, maladies, etc...). Ce peut être organiser, avec l'aide d'un conseiller technique, des débats sur le standard, avec démonstration sur des sujets, afin de permettre une meilleure connaissance. D'autres suggestions nous parviendront certainement de votre part, et, d'avance, nous vous en remercions.

Ce Club doit être celui de l'amitié, de la bonne entente, de la confiance réciproque. Ceux qui le composent sont, avant tout, des amis animés d'une même passion, celle du pigeon, en l'occurrence le Cauchois. Bien sûr, il faut des responsables, c'est-à-dire un bureau. Ce doit être une équipe soudée, animée du même désir : faire vivre pleinement le Club. Cette équipe que vous désignez s'engage à agir en respectant vos aspirations. Sans nier qu'il y aura toujours des mécontents, car nous ne pourrions satisfaire tout le monde, cela supposerait que tous soient du même avis, nous espérons vous donner satisfaction dans la mesure de nos moyens.

Notre espoir est que le C. F. C. soit une pleine réussite, que ses activités soient prospères, qu'il soit au service de nos adhérents et qu'il vive longtemps, très longtemps, pour le plus grand bien du Cauchois.

G. LONGEIN

## ENFIN LE CLUB DU CAUCHOIS RENAÎT EN FRANCE

Pour ne pas être en reste avec nos amis éleveurs d'outre Rhin qui, depuis 1967 ont fondé un Club du Cauchois, il fallait bien arriver à avoir le nôtre. D'autant plus que le Cauchois est une des plus belles races de pigeons français. Mais ce qui est paradoxal, c'est que nous ignorions tous qu'un certain Monsieur DELAGE y avait songé depuis longtemps, et qu'en 1949 il avait déposé des statuts à Rouen. C'est ainsi qu'en 1971, Monsieur COUDEN eut l'idée de la création d'un Club Français du Cauchois et que fut organisé à Caen en octobre de la même année, le premier championnat qui réunissait 244 Cauchois. Les éleveurs étaient donc intéressés.

Une réunion fut organisée à Caen, puis une autre à Paris en mars 1972 où fut désigné un bureau chargé de mettre en place des statuts, les déposer et organiser 2 championnats à Montauban, à caractère officiel.

Monsieur DEGOUIS qui assistait à notre réunion de Paris, et qui est bien au courant de ce qui concerne la création de club ou société, nous donna quelques conseils. Après quoi, Monsieur COUDEN se déclara volontaire pour être Secrétaire et s'occuper des statuts. Monsieur LONGEIN fut volontaire pour être Trésorier. Restait à désigner le Président, et, à l'unanimité des présents, sans doute parce que j'étais le plus âgé, il me fut demandé et l'on insista même pour que j'accepte la Présidence.

Mais les événements n'allaient pas aussi bien se dérouler que prévu. Monsieur COUDEN prit contact avec Montauban pour notre championnat, m'en tint informé, me demanda de contacter des personnalités pour des dons. J'avais écrit à Monsieur le Ministre de l'Agriculture, à Monsieur le Premier Ministre et à la Présidence de la République, mais avant de nous accorder des dons pour notre championnat, il fut procédé à des vérifications pour savoir si de fait notre Club existait et où avaient été déposés les statuts. C'est ainsi que j'eus la visite du service des enquêtes de l'Elysée. Il me fut dit qu'en vertu de la loi de 1901 nous nous trouvions en infraction, Monsieur COUDEN et moi car nul ne peut percevoir de cotisations ni organiser de manifestation que ce soit championnat ou autre sans avoir au préalable déposé des statuts. Je dis bien "service des enquêtes de l'Elysée", car j'ai reçu deux lettres ironisant à ce sujet. Il est évident que si je n'avais pas écrit pour des dons, je n'aurais jamais eu la visite de ce service, du moins pour le Club, car c'est du ressort préfectoral.

Donc à la demande de mon interlocuteur, j'écrivais le jour même à Monsieur COUDEN, soit le 21 septembre, pour l'informer des événements. Dans le même temps, Monsieur LE MAITRE m'annonça avoir retrouvé dans ses archives un exemplaire des statuts du Club Français du Cauchois, déposés à Rouen le 30 septembre 1949. Il fallait donc composer avec ces statuts et c'est ainsi qu'à une réunion à Caen avec une trentaine de présents, Monsieur LE MAITRE nous donna lecture des statuts, et nous pûmes nous rendre compte que nos aînés avaient établi de bons statuts. Il est notamment prévu à l'article 6 que les cotisations doivent être adressées au Secrétaire Trésorier ou, à défaut, au Secrétaire Trésorier Adjoint et qu'ils sont personnellement responsables des sommes qui leur sont confiées, qu'ils encaissent pour la Société. Puis à l'article 8, la composition du Bureau comprenant :

- un Président,
- un Conseiller Technique,
- deux Vice-Présidents,
- un Secrétaire Trésorier,
- un Secrétaire Trésorier Adjoint,
- un Secrétaire chargé du bulletin.

Nous fûmes amenés à les désigner nommément, et Monsieur LE MAITRE se chargea d'aller à la Préfecture de Rouen, afin de savoir :

1° - si l'exemplaire des statuts en sa possession était bien la copie conforme de ceux déposés ;

2° - donner les noms des composants du Bureau.

C'est ainsi qu'il apprit que les statuts étaient parus au Journal Officiel du 6 janvier 1950, et qu'ils sont et demeurent valables.

Il est prévu à l'article 8 : "Par dérogation et pour assurer la mise en route de la Société, le Bureau actuel est mis en place pour trois ans". Cela paraît sage, car il faut bien se rendre à l'évidence que si nous n'étions rentrés en possession de ces statuts, l'année 1972 se serait terminée sans statuts, tout en organisant réunions, championnats. L'article 9 prévoit que le Bureau se réunit au moins trois fois par an.

Conformément aux statuts, les trois membres élus à Paris en mars 1972 se trouvent validés. Il ne restait plus qu'à compléter le Bureau pour déposer les noms à Rouen, ce qui fut adopté à l'unanimité.

Alors, quel est le bilan 1972 ? Un très beau championnat qui a réuni 358 Cauchois de qualité. Côté finances, le montant d'environ 50 cotisations à 15 F, ce qui est peu lorsqu'on veut réaliser de bons projets. Monsieur BELLEVILLE, qui a bien voulu accepter de se charger du bulletin a obtenu des conditions très avantageuses pour son tirage, et nous pouvons l'en remercier.

Certes, je ne revendique pas tout le mérite de ces réussites de fin d'année, car c'est un travail d'équipe et de camaraderie au sein du Bureau et nous avons obtenu ces réalisations en collaboration avec Messieurs LE MAITRE, LONGEIN, BELLEVILLE, GRENEE & GILLARD, Monsieur COUDEN s'étant excusé de ne pouvoir y participer, en raison de son éloignement.

Maintenant l'année 1972 est terminée. Il ne reste plus qu'à souhaiter encore de meilleures réalisations pour 1973, que ce soit à notre championnat où nous serons confrontés avec les exposants européens, notamment Allemands, Belges et Suisses, qui ont de très beaux Cauchois, que ce soit dans votre élevage où je vous souhaite à tous une grande réussite.

J. AUBUCET

## LES CAUCHOIS ET LES EXPOSITIONS 1972

Je ne vais certes pas pouvoir parler de toutes les expositions ayant eu lieu en France au cours de l'année 1972, mais de celles que j'ai vu soit en tant qu'exposant, soit en visiteur.

Tout d'abord, Paris, qui est de loin le meilleur lieu de rencontre entre les éleveurs français les plus éloignés et les éleveurs étrangers (ceux-ci sont nombreux à apprécier nos races françaises, dont le Cauchois). C'est aussi la meilleure pour se faire connaître. Tout éleveur exposant attache beaucoup plus d'importance aux bons résultats obtenus à Paris, qu'aux mêmes résultats obtenus dans une exposition de province, bien qu'il y en ait de très importantes.

Par manque de place, la S. C. A. F. a été obligée de réduire le nombre de pigeons à Paris, mais ceci est valable pour toutes les races. C'est ainsi qu'en remontant en 1959, il y avait 330 Cauchois : deux parquets P. H. et six unités P. H., alors qu'en 1972 étaient exposés 75 Cauchois seulement.

Bayeux : exposition qui eut lieu les 7, 8 et 9 avril. Ce fut une belle petite exposition, organisée par notre ami Monsieur LE MAITRE, dans un bon local, mais peut-être un peu exigu. Elle n'en connut pas moins un grand succès ; il y avait là 29 Cauchois. 2 P. H. furent décernés à Monsieur LEQUERTIER, qui enleva le Grand Prix des Races Normandes.

Niort : une très belle exposition, grand emplacement, bonne organisation et, malgré la saison avancée en élevage, fin avril début mai, il y avait un bon nombre de pigeons, dont 47 Cauchois, parmi lesquels un superbe parquet de maillé rouge à bavette, à Monsieur MALY, qui faisait le Grand Prix du Président de la République.

Belfort : bien que ce ne soit pas particulièrement une région de Cauchois, on pouvait en compter 31, parmi lesquels 3 P. H., dont 2 à Monsieur CONVERSEY.

Compiègne : 50 Cauchois étaient exposés. Monsieur MALY y faisait 2 P. H. unité, ce qui confirme la qualité de son élevage.

Montauban, championnat 1972 du Cauchois : L'époque étant favorable, 358 Cauchois y furent inscrits. Le cadre de cette exposition en plein air était magnifique, le temps beau, l'organisation bonne, tout pour une belle réussite. Les Cauchois se virent décerner 17 P. H. unité, et 1 P. H. parquet. Monsieur LATREILLE se vit attribuer le vase de Porcelaine de Limoges, offert par le Président du C. F. O., pour les championnats "à bavette" et "sans bavette".

Mez : le vase de Sèvres y fut enlevé par Monsieur DEMIZIEUX, avec un mâle maillé jaune à bavette, ce qui, à ma connaissance, fait deux expositions où les Cauchois remportent ce trophée.

J. AUDUCET

=====

Le Bureau adresse un appel aux Délégués Régionaux, pour qu'ils établissent des comptes-rendus des expositions auxquelles ils auront assisté, surtout en ce qui concerne les Cauchois. Ainsi, non seulement nous pourrions voir où notre belle race française progresse, et où, éventuellement elle serait en régression, mais encore chaque Sociétaire se ferait une idée de la valeur des élevages par les résultats obtenus.

Les comptes-rendus doivent être adressés à la rédaction de notre bulletin, chez Monsieur BELLEVILLE, 51 rue Gai Séjour - 91 700 - STE GENEVIEVE DES BOIS; ainsi que les catalogues-palmarès, qui seront demandés aux organisateurs d'expositions pour le C. F. C.

=====

## EXPOSITION NATIONALE D'AMIENS 1972 DU 17 AU 19 NOVEMBRE

Au cours des expositions avicoles nationales et internationales, nous admirons toujours les participations en pigeons sans cesse grandissantes. Les races les plus diverses y font honneur.

Avec les variétés maillé rouge ou jaune, avec ou sans bavette, jacinthe ou fleur de pêcher, nous pouvons, sans exagération, classer le Cauchois parmi les plus beaux pigeons. Il allie à la beauté le rapport. Malheureusement, il existe encore d'importantes expositions où il est peu représenté. Nous avons à chaque exposition nationale en notre capitale picarde, une excellente classe de Cauchois, entre 90 et 120. Cette année, 112 sujets étaient présentés et pour ne pas faillir à la tradition, un superbe mâle jaune à bavette avait élu domicile dans la cage d'honneur. Ce pigeon appartenait à Monsieur GAFFET et recevait le vase offert par Monsieur AUDOUCEY, Président du C. F. C., récompense méritée, et très encourageante pour un jeune exposant.

En égard à la classe qui était présentée, il fallut toute la dextérité de Monsieur AUROY, Juge Officiel de la S. C. A. F. et Conseiller Technique de notre Club, pour départager équitablement ces sujets, dont 6 seulement furent déclassés. Je sais que le jugement est sans appel, mais il n'y avait pas matière à critique, bien au contraire, quant à la façon dont Monsieur AUROY a conduit celui-ci ; il est vrai qu'il a été un grand éleveur de cette race et y est revenu de bon cœur.

Parmi les défauts relevés, j'ai pu noter 4 "bréchets déviés", 6 "anus blancs" et 8 "couleurs trop pâles", quelques "manque de poids", et "mauvais maillage". Il fut décerné : 1 G. P. H., 9 P. H., 29 premiers prix, 35 deuxièmes prix, 28 troisièmes prix, 4 M. H. La classe la plus représentée fut celle des maillés rouge (58), suivie de celle des jaunes (36), des barrés (16), et pour terminer des maillés fleur de pêcher (2), le tout réparti entre 13 exposants.

Et maintenant, rendez-vous en 1973 pour une classe qui, je l'espère, sera meilleure encore.

M. DUCROCQ

CAEN 1972

Le Comité pour l'Organisation des Manifestations Economiques et Touristiques (C. O. M. E. T.) organisait, comme de coutume, au mois d'octobre, son salon de l'Agriculture, au sein duquel se déroulait une splendide manifestation avicole, digne du renom de cette ville, berceau de l'élevage normand, avec le concours de la Fédération des Aviculteurs de Basse-Normandie.

Réalisée dans un vaste hall, éclairé à souhaits, ventilé et chauffé, assorti d'un décor magnifique, les animaux furent présentés sur une seule rangée, avec de vastes allées permettant un accès très facile, même aux heures d'affluence.

Différentes espèces et variétés se sont partagées un ensemble de cages rutilantes, très bien conçues. Ce beau matériel contenait un excellent ensemble de sujets de notre élevage favori : le Cauchois. Les 120 sujets, de classe élevée, étaient dignes de leur pays d'origine. Vingt éleveurs, provenant de

douze départements, avaient permis ce magnifique rassemblement. Nous vous demandons de continuer dans cette voie, car la collection des sujets à bavette était d'un très bon niveau.

Caen 1972 fut le premier Championnat de France du Cauchois et voyait la réunion d'une poignée d'hommes désirant oeuvrer pour notre Club.

Caen 1972 : le délégué régional organisait pour son secteur une réunion, afin de faire le point, après une année de mise en route. C'est avec plaisir que nous avons enregistré (pour une exposition nationale) la présence de 29 amateurs présents et représentés, et de 2 excusés.

Poursuivant l'esprit de 1971, l'exposition de 1973 est maintenue pour le 3e Championnat de France. Ce salon sera une manifestation internationale, de grande envergure, plusieurs Club ayant prévu également leur championnat. Nous ne devons pas rester en arrière, et le Cauchois se doit d'y être à l'honneur. Nous comptons sur vous tous, pour une présentation de toutes les variétés.

A l'issue de cette réunion, Monsieur AUDUCET, Président du C. F. C., remettait un vase de Limoges au meilleur sujet. Cette attribution récompensa un éleveur chevronné de notre belle race : Monsieur LEQUERTIER eut le Prix d'Honneur avec une femelle maillée rouge à bavette.

En attendant le futur championnat, nous comptons que vous apporterez tous un soin tout spécial à cette année d'élevage, car le champion doit être français. Donc tous au travail et rendez-vous à l'automne prochain ! Cette internationale sera une bourse d'échanges pour nous tous.

Alors, de la qualité, de la variété, et bonne chance !

Mr LE MAITRE

#### COURRIER DES ADHERENTS

Ce bulletin a besoin de votre concours afin de le rendre vivant. Tout adhérent peut donc faire parvenir à la rédaction :

- des suggestions : - chroniques nouvelles,  
- articles portant éventuellement sur des remarques suscitées par l'expérience acquise dans l'élevage du Cauchois.

- des critiques sur la présentation et le contenu.

Nous prévoyons également une partie "ANNONCES" :

Tout adhérent aura le droit, annuellement, de faire insérer gratuitement une annonce portant sur l'échange ou la vente de Cauchois exclusivement.

Tout autre annonce devra être accompagnée de la somme de 3,00 F par ligne de 44 lettres ou signes, sans abréviations, toute ligne commencée étant due.

Ce bulletin sera édité régulièrement aux dates suivantes : 15 janvier, 15 avril, 15 juillet, 15 octobre. Les annonces devront nous parvenir le 20 du mois précédent.

## MALADIES RESPIRATOIRES

Il s'agit d'affections de l'appareil respiratoire supérieur se traduisant par de l'écoulement nasal, des lésions des yeux (larmolement, ophtalmie) et parfois une respiration ronflante que l'on dénomme bronchite.

Il faut d'abord bien préciser que ces troubles n'ont aucun point commun (à part les symptômes) avec le Coryza, la Mycoplasmosse, le CRD et la Bronchite Infectieuse des volailles, maladies auxquelles le pigeon est résistant.

Aucun microbe ou virus n'a pu être décelé comme cause de ces troubles et les Américains aussi bien que les Hollandais considèrent qu'ils sont toujours dus à l'Ornithose. En fait, à la suite de nombreux examens, nous considérons qu'il existe, chez le pigeon, des maladies respiratoires dont la cause n'est pas actuellement connue et que nous nommerons «Coryza—Bronchite» pour bien les distinguer de l'Ornithose dont les symptômes sont sensiblement identiques. De plus, il existe des traitements agissant à la fois sur les deux maladies, ce qui, en pratique, évite toute hésitation au colombophile.

### CORYZA - BRONCHITE

Cette maladie a des symptômes voisins de ceux des maladies respiratoires des poules : respiration rauque, ronflante (bronchite), encombrement nasal (coryza), écoulement nasal (coryza), larmolement (ophtalmie). Ces symptômes sont aussi les mêmes que ceux de l'Ornithose, mais, alors que celle-ci atteint surtout les jeunes, on voit, en général, le Coryza—Bronchite se répandre dans tout un pigeonnier. Contrairement à l'Ornithose, on voit souvent la maladie récidiver l'année suivante chez des sujets qui ont déjà été atteints plus jeunes. De plus, certains antibiotiques réputés sans action sur l'Ornithose donnent de très bons résultats dans le Coryza—Bronchite.

### ORNITHOSE

L'Ornithose est une maladie qui atteint tous les oiseaux et que l'on a d'abord décelée chez les perroquets, ce qui l'avait fait dénommer Psittacose ; l'homme y est également sensible. Le pigeon est un des oiseaux les plus atteints et on considère que ceux des grandes villes le sont à 70 ou 80 % et il y a à peu près la même proportion de réactions positives chez les habitants des villes qui sont, de ce fait, immunisés. Le pigeon n'est pratiquement jamais atteint de la forme aiguë et mortelle mais toujours de la forme localisée avec coryza, ophtalmie, conjonctivite et bronchite. Les adultes sont immunisés et ce sont les jeunes qui contractent la maladie, qui est une sorte de vaccination naturelle, dont résulte une immunité.

Selon les Hollandais et les Américains, l'Ornithose est tellement répandue qu'il est vain de vouloir s'en défendre en éliminant les premiers sujets atteints ; il est préférable de laisser la maladie se répandre et donner l'immunité ; on estime qu'un pigeon n'est jamais atteint une seconde fois mais

## MALADIES RESPIRATOIRES

### COMMENT LES DECELER:

**PRESSER les narines:** un peu d'humidité, un éternuement sont des symptômes certains.

**ECOUTER de tout près:** on entend un râle.

Le soir au pigeonnier: éternuements, ronflements.

**REGARDER:** si les yeux ne sont pas larmoyants;

s'il n'y a pas de mucosités dans la gorge.

**FAIRE UN TEST** en cas d'hésitation: une injection d'ALABIO

à quelques sujets paraissant atteints doit faire disparaître les symptômes en 48 heures.

## MALADIES RESPIRATOIRES

### COMMENT LES EVITER:

**DONNER des vitamines:** elles renforcent la résistance du pigeon aux maladies respiratoires.

**UTILISER les aérosols ( Alaérosol )** au retour des sujets qui ont été en contact avec des pigeons d'autres élevages.

**EVITER les autres causes d'affaiblissement de la résistance aux infections** en traitant régulièrement contre les vers et la Trichomonose.



**ALAPHARMA**

Département Colombophilie  
**AVICOPHARMA 11 VERZEILLE**

# **PRODUITS COLOMBOPHILES**

*DOCUMENTATION GRATUITE*

*SUR SIMPLE DEMANDE*

il peut rester porteur de la maladie.

Notons que l'Ornithose a longtemps été considérée comme due à un virus ; on a établi maintenant que c'est un très petit parasite du sang et des cellules qui la cause (Neorickettsie).

#### **Dangers de l'Ornithose :**

**Pour l'homme :** ils semblent négligeables, la plupart des individus étant, surtout ceux qui sont en contact avec les oiseaux, immunisés par une première atteinte bénigne, baptisée «grippe», ou soignée par les antibiotiques.

**Pour le pigeon :** l'évolution reste, en général, relativement bénigne mais elle est souvent longue et fatigue les oiseaux ; pour le pigeon voyageur, il faut surtout noter qu'elle peut entraîner une difficulté du vol persistant après la guérison. Il y a donc toujours intérêt à traiter les malades pour abrégé l'évolution de la maladie et éviter ces suites fâcheuses.

**Hygiène :** il est démontré que la maladie se répand plus facilement quand les conditions d'hygiène sont mauvaises mais, par ailleurs, il ne semble pas qu'il soit souhaitable de chercher à l'éviter chez des oiseaux qui, au cours des expositions et des concours, vont se trouver en contact avec des oiseaux contagieux. En Hollande, les statistiques ont montré que cette période correspond à une recrudescence de la maladie. Il est donc préférable de laisser les oiseaux s'immuniser au préalable.

**Complications :** diverses maladies comme la Salmonellose, la Trichomonose, peuvent compliquer l'Ornithose et c'est en général là, la cause des cas graves et des mortalités. On considère, cependant, que la mortalité des pigeonneaux au nid avec diarrhée (pigeonneaux mouillés), en général imputable à la Salmonellose, peut parfois être due à une Ornithose aiguë.

**Traitements :** la distinction Coryza—Bronchite et Ornithose étant malaisée, on utilisera les injections d'ALABIO, dont l'efficacité est remarquable, chaque fois que les symptômes de ces maladies apparaîtront à la fois chez des jeunes et chez des adultes.

Par contre, dans un élevage où seuls les jeunes paraissent atteints, le diagnostic d'Ornithose pourra être avancé et on traitera dans l'eau de boisson avec l'ALAMYCINE, parfaitement efficace dans les cas d'Ornithose vraie.

On se souviendra que les traitements vitaminés et stimulants ont une importance primordiale dans la lutte contre les suites fâcheuses qui peuvent survenir chez des sujets affaiblis par ces maladies. Si, pour une cause ou pour une autre, on est obligé de retarder l'application des traitements spécifiques, on commencera, en attendant, à donner ALAVIT à dose double. Cette distribution quotidienne se poursuivra pendant huit jours, dans la même eau de boisson qu'ALAMYCINE, si ce traitement a été choisi. On terminera par une cure d'ALACAL.

Rappelons, pour finir, que l'éleveur ne dispose pas de vaccins contre ces maladies et que les seuls traitements sont curatifs.

CLUB FRANCAIS DU CAUCHOIS	CLUB FRANCAIS DU CAUCHOIS	CLUB FRANCAIS DU CAUCHOIS
ADHESION	ADHESION	ADHESION
NOM	NOM	NOM
Prénom	Prénom	Prénom
Date de naissance	Date de naissance	Date de naissance
Lieu :	Lieu	Lieu
Adresse	Adresse	Adresse

Délégué Rég<sup>l</sup>

Délégué Rég<sup>l</sup>

Délégué Rég<sup>l</sup>

Déclare demander mon inscription au Club Français du Cauchois et m'engage à respecter ses statuts.

Remplir les 3 volets  
sans  
les détacher

Montant de la cotisation

le  
Signature

Talon destiné : Délégué Rég<sup>l</sup>

à faire parvenir avec les  
3 volets à

Talon destiné : au Président

CLUB FRANCAIS DU CAUCHOIS	CLUB FRANCAIS DU CAUCHOIS	CLUB FRANCAIS DU CAUCHOIS
ADHESION	ADHESION	ADHESION
NOM	NOM	NOM
Prénom	Prénom	Prénom
Date de naissance	Date de naissance	Date de naissance
Lieu	Lieu	Lieu
Adresse	Adresse	Adresse

Délégué Rég<sup>l</sup>

Délégué Rég<sup>l</sup>

Délégué Rég<sup>l</sup>

Déclare demander mon inscription au Club Français du Cauchois et m'engage à respecter ses statuts.

Remplir les 3 volets  
sans les d t.  
détacher

Montant de la cotisation

le  
Signature

Talon destiné : Délégué Rég<sup>l</sup>

.....  
à faire parvenir avec  
les 3 volets à

Talon destiné : au Président

ASSEMBLEE GENERALE

DIMANCHE 4 MARS 73

10H30

Restaurant "LA RAVINE CHAUDE"

196 rue Raymond Losserand - PARIS XIV -

=====

Un repas amical

Cloturera cette Assemblée, dans ce même restaurant de spécialités créoles.

Afin de pouvoir retenir la salle (réservée pour le C. F. C.), les membres intéressés sont priés de faire parvenir les renseignements ci-dessous à

Monsieur BELLEVILLE  
51 rue Gai Séjour  
91 - Ste Geneviève des Bois  
Tel 595 24 99

accompagnés de la somme de 35,00 F par convive, pour réservation.

— Les menus seront complétés sur place, en fonction des désirs de chacun.

Libellé de la RESERVATION

Nom :

Prénom :

Adresse :

Participera au repas amical du 4 mars 73.

Ci-joint la somme de 35,00 F (CCP ou chèque bancaire), adressée à Monsieur BELLEVILLE.

La mise à jour éventuelle des cotisations pourra être effectuée à l'ouverture de l'Assemblée.

Venez nombreux, afin de créer l'ambiance digne de notre club !

=====

Président Mr AUDOUCEY 22, rue des Noyers  
93170 BAGNOLET - Tél. 287 6177

Conseiller-Technique Mr AUROY  
Juge

Vice-Président Mr E. COUDEN Route d'Ayrens  
15540 St PAUL DES LANDES

Vice-Président Mr P. LE MAITRE - 14400 St LOUP-NORS

Secrétaire-Trésorier Mr G. LONGEIN 52 rue A. Thuret  
94240 L'HAY LES ROSES

Secrétaire-Adjoint Mr GILLARD

Secrétaire-Chargé du Bulletin Mr BELLEVILLE 51 rue Gai Séjour  
Tél. 595 2499 - 91700 Ste GENEVIEVE DES BOIS

DELEGUES REGIONAUX

Ile de France : Mr BELLEVILLE - 51, rue Gai Séjour - 91700 Ste GENEVIEVE DES  
(75/91/92/98/94/95/78/77) /BOIS

Bretagne-Vendée : Mr BERTIN Marcel - La Grande Ouche, Basse Goulaine  
44120 VERTOU  
(22/29/56/44/49/85/79/16/17)

Nord : Mr DUCROC Marius - 144, rue Jules Barni - 80000 AMIENS  
(62/59/80/60/02/08/51)

Lyonnaise : Mr FAVIER Bernard - 43, Av. G. Rouge Bat. B - Allée 5  
69120 VAULX-en VELIN  
(71/39/69/01/74/73/38/42)

Alsace Mr BEYER René - 6, rue des Juifs - 67170 BRUMATH  
(55/54/57/67/68/88)

TOURAINNE-CENTRE : Mr LONGEIN Gérard - 52, rue A. Thuret 94240 L'HAYLES ROSES  
(46/41/37/86/36/18/58/03/23/87)

LANGUEDOC-ROUSSILLON Mr COUDEN Bernard - Route d'Ayrens 15540 St PAUL DES  
(24/19/63/43/15/46/12/48/81/34) /LANDES

PROVENCE Mr GARCIN Roger - Plan de Gap La Justice 05000 Gap  
(07/26/05/04/84/30/13/83/06)

BELFORT Mr GREGET René - 26, Route de Chenebier - CHALONVILLERS  
70400 HERICOURT  
(10/52/70/90/25/21/89)

NORMANDIE Mr LE MAITRE - 14400 St LOUP-HORS  
(50/14/76/27/28/61/72/53/35)

SUD-OUEST  
(33/40/64/65/32/47/82/31/09/11/66)